

QUOTA
55 étudiants

DATE DE RENTRÉE
premier lundi de septembre

LIEU
Institut de formation
interhospitalier
Théodore Simon
19 avenue de Maison Blanche
93331 NEUILLY-SUR-
MARNE CEDEX
www.ifits.fr

CONTACT
Secrétariat de la formation :
Tél. : 01 49 44 36 38
Fax : 01 49 44 36 01
p.vannier@ifits.fr

RÉFÉRENCES ADMINISTRATIVES

Certif info : 54912
RNCP : 4812
Formacode : 31815
Code Rome : J1305
CFP : 240078
NSF : 331
Numéro Activité Formation
11 93 04818 93
Datadock : 0000480



Mise à jour : 25/11/2021

Formation d'ambulancier

Conduisant au diplôme d'État d'ambulancier

Arrêté du 26 janvier 2006, relatif aux conditions de formation d'ambulancier et aux diplômes d'État d'ambulancier modifié notamment par : l'arrêté du 16 octobre 2006, l'arrêté du 18 avril 2007, l'arrêté du 24 décembre 2007, l'arrêté du 31 juillet 2009, l'arrêté du 28 septembre 2011.

Prérequis

- **Sur concours** ou dispense réglementaire
- **Aucune condition de diplôme** n'est requise
- Être **titulaire du permis B** en cours de validité depuis 3 ans ou 2 ans en conduite accompagnée
- Fournir une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé
- Fournir un certificat médical avec les vaccinations à jour (BCG, DTP, Hépatite B)

Objectifs

- Former des hommes et des femmes qui ont choisi de devenir des professionnels de la santé extra ou intra hospitaliers, pouvant prendre en charge des personnes en situation d'urgence vitale
- Accompagner les élèves se destinant de façon engagée au métier d'ambulancier, dans l'acquisition des compétences professionnelles exigées pour l'exercice futur du métier dans les différents domaines d'activité
- Eveiller, susciter et/ou développer auprès des élèves un esprit de sollicitude, d'investissement, de communication, de relation, de réflexion et d'appréciation de l'état clinique dans l'exercice de leur futur métier.
- Rendre l'élève responsable de son patient, de son véhicule et de son équipage

Compétences visées

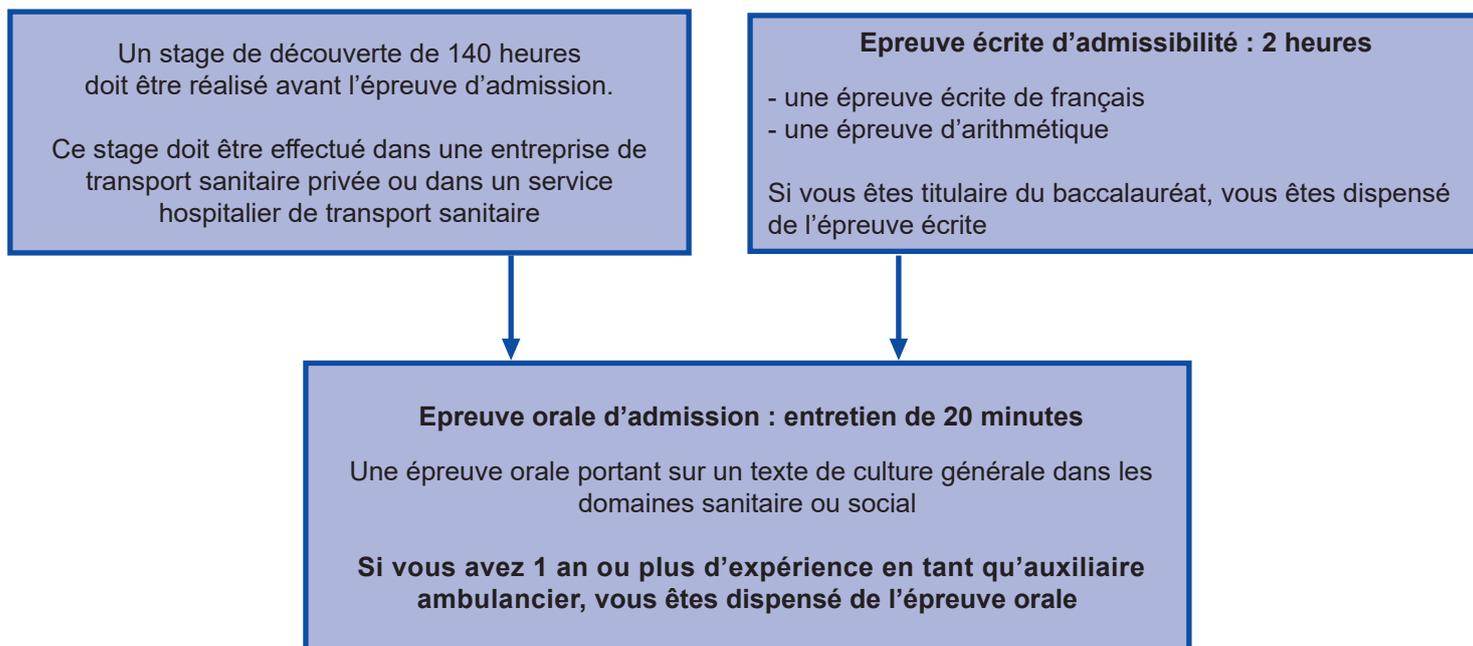
L'ambulancier assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés ou de parturientes dans des véhicules de transport sanitaire adaptés, pour des raisons de soins ou de diagnostic.

Il exerce son activité au sein d'une entreprise privée, d'un établissement de santé ou dans un SMUR au regard des 8 compétences suivantes :

- Assurer les gestes d'urgence adaptés à l'état du patient
- Apprécier l'état clinique d'un patient
- Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients
- Établir une relation et une communication adaptées au patient et à son entourage
- Assurer la sécurité du transport sanitaire
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
- Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession



Modalités d'accès à la formation



Formation

<p>Programme et durée de la formation</p> <p>Un principe d'alternance IFITS/stages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 21 semaines • 8 modules de formation : <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer les gestes d'urgence adaptés à l'état du patient Validation de l'AFGSU niveau 2 2. Apprécier l'état clinique d'un patient 3. Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections 4. Ergonomie (utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients) 5. Établir une relation et une communication adaptées au patient et à son entourage 6. Assurer la sécurité du transport sanitaire 7. Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins 8. Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession • 4 stages : <ul style="list-style-type: none"> - Service accueillant des personnes à mobilité réduite (EHPAD, rééducation, SSR) - 1 semaine - SMUR ou urgences - 1 semaine - Urgences - 1 semaine - Entreprise de transports sanitaires - 2 semaines
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Méthodes pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classiques Cours théoriques, travaux pratiques, travaux dirigés • Innovantes Jeux de rôle, mises en situations cliniques, analyse de pratique, exploitation des retours de stage.

Modalités d'évaluation	<p>Les partiels sont organisés à l'Ifits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail écrit sur table • Évaluation orale individuelle ou collective • Évaluation pratique en situation simulée • Évaluation au cours du stage en entreprise <p>Cette formation conduit à l'obtention du Diplôme d'État d'Ambulancier</p>
Modalités d'obtention du Diplôme d'État d'Ambulancier (DEA)	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir validé l'ensemble des modules théoriques et des compétences en stages • Présentation des candidats en jury de certification à la Direction Régionale et Inter-départementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS)
Tarifs de la formation	<p>Les tarifs de la formation sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Ambulancier > Tarifs de la formation</p>
Inscription	<p>Les informations concernant les inscriptions sont disponibles sur le site internet : www.ifits.fr > Nos formations > Ambulancier</p>

Débouchés professionnels

- Ambulance légère et/ou VSL dans une société privée de transport sanitaire
- Ambulance du SMUR avec l'obtention du permis C
- Transport et prise en soins de patients spécifiques : bariatrique, pédiatrie, Association de Transport Sanitaire Urgent (ATSU)

Évolution de carrière

- Régulateur dans une société de transport privée
- Aide-soignant (passerelle possible pour entrée en IFAS)
- Infirmier, aide-soignant par le biais de la formation continue pour les ambulanciers hospitaliers.

Accessibilité au handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle et d'une aptitude à l'emploi évaluée lors des visites médicales auprès du médecin agréé de l'ARS et de la Préfecture.

Pour toute demande concernant l'accueil d'une personne en situation de handicap, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante : referent-handicap@ifits.fr